

## **CERTIFICATEUR**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - RNCP31041 - CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie

## **ACTIVITE**

L'esthéticienne est la spécialiste des soins de beauté. Elle entretient et traite la peau de ses clients, effectue des épilations, des maquillages, des teintures...

Le sens de l'écoute est indispensable. Sa clientèle est généralement féminine mais les hommes viennent de plus en plus nombreux.

Après plusieurs années une esthéticienne peut ouvrir son propre institut ou prendre la gérance d'un magasin. Pour ce faire, il est fortement recommandé d'avoir obtenu un BP Esthétique cosmétique parfumerie. Une esthéticienne peut aussi évoluer en technicienne esthétique cosmétique et travailler dans une parapharmacie, un laboratoire ou un service de vente des firmes de fabrication de produits de beauté. Elle peut aussi se spécialiser en : relooking, parfumerie, cabine UV, manucure, spa... Enfin, le service à domicile est en plein développement.

## **OBJECTIFS**

A l'issue de sa formation, l'apprenti doit être capable de :

- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles
- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques liées aux phanères
- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
- Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- Organiser un planning de rendez-vous
- Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être.

## **DUREE DE LA FORMATION**

La formation se fait en alternance sur deux années. L'apprenti vient au CFA une semaine sur trois, à raison de 12 semaines par an, soit 840 heures de formation au CFA. Il passera 40 semaines par an en entreprise.

La formation est possible en 1 an (420 heures) si l'apprenti est titulaire d'un diplôme équivalent ou du baccalauréat.

## **CONDITIONS D'ACCES**

- Aucun diplôme n'est requis
- Avoir trouvé un maître d'apprentissage et avoir établi un contrat professionnel d'apprentissage avec l'entreprise
- Avoir plus de 15 ans et moins de 30 ans pour un contrat en apprentissage
- A partir de 30 ans, avoir signé un contrat de professionnalisation, ou être salarié de la formation continue
- Avant 16 ans, avoir terminé le cycle collège (3e incluse)

## **SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI**

L'apprenti diplômé peut travailler :

- dans un institut
- en parfumerie
- en centre de thalassothérapie, de balnéothérapie, de remise en forme
- dans de grands complexes hôteliers
- dans le secteur parapharmacie.

Il peut poursuivre sa formation en préparant le Brevet Professionnel, qui est fortement recommandé pour ouvrir sa propre entreprise.

**BLOCS DE COMPETENCES**

Référentiel : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31041/>

Référence	Description	Evaluation et Examens
RNCP31041BC01 UP1 - Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques</li> <li>- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage</li> </ul> Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel pratique et écrite Durée 2h45
RNCP31041BC02 UP2 - Techniques esthétiques liées aux phanères	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles</li> </ul> Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel pratique et écrite Durée 2h30
RNCP31041BC03 UP3 - Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et prendre en charge la clientèle</li> <li>- Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques</li> <li>- Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations</li> <li>- Organiser un planning de rendez-vous</li> <li>- Participer à la vie de l'institut de beauté et de bien-être</li> </ul> Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel orale Durée 40mn
Chef d'œuvre		Ponctuel orale Durée 10mn
PSE		Ponctuel écrit Durée 1h
RNCP31041BC04 UG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	Français <ul style="list-style-type: none"> <li>- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> Histoire-géographie et Enseignement moral et civique <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul> Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel écrit et oral Durée 2h15
RNCP31041BC05 UG2 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel écrit  Durée 2h
RNCP31041BC06 UG3 - Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues Réaliser une performance motrice maximale Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Ponctuel

	Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	
RNCP31041BC07 UG4 - Langue vivante étrangère	Compétences de niveau A2 du CECRL S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel oral Durée 20 mn
RNCP31041BC08 UF - Epreuve facultative Arts appliqués et cultures artistiques	- Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique - Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).	Ponctuel écrit et pratique Durée 1h30

### PROGRAMME ET MATIERES

#### Enseignement professionnel

##### Techniques esthétiques

- Soins du visage : nettoyage, gommage, maquillage jour, soirée ou fantasia
- Soins des mains et des pieds
- Épilations : les appareils et équipements
- Les UV
- La réglementation en matière de sécurité et d'hygiène
- Prévention Santé Environnement

##### Sciences et technologie

- Technologie des produits et des appareils (cosmétologie)
- Biologie générale et biologie appliquée,
- Connaissance des milieux de travail et réglementation professionnelle
- Sciences et arts appliqués à la profession : Éducation artistique, création plastique, communication visuelle, mise en valeur...

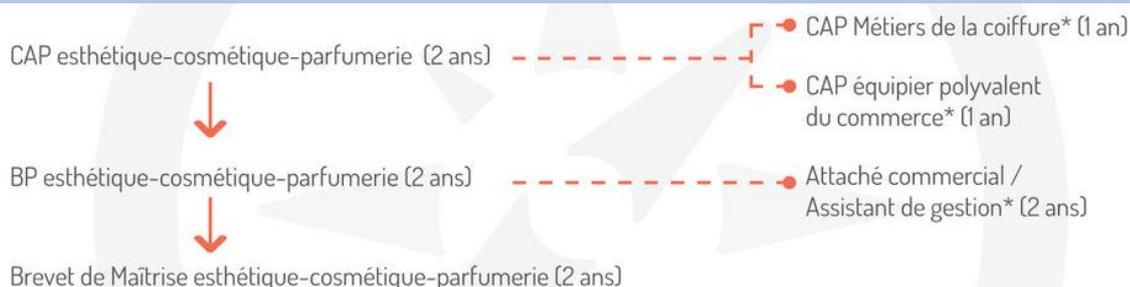
##### Vente de produits et de prestations de services

- Communication
- Relation et suivi clientèle
- Argumentation sur les produits et les soins
- Activité commerciale

#### Enseignement général

- Français, Histoire géographie, Education civique
- Mathématiques, Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante

### PASSERELLES ET POURSUITE D'ETUDES



**NOS VALEURS AJOUTEES**

- Les locaux modernes avec des équipements performants
- Un accompagnement proche de nos apprentis par une équipe pédagogique toujours à l'écoute
- Un panel de formations étendu qui permet aux apprentis qui le désirent de poursuivre leur parcours de formation au sein de notre établissement
- Une grande proximité avec les employeurs du territoire, gage d'insertion

**MOYENS ET INDICATEURS**

Moyens techniques	Moyens pédagogiques	Méthodes mobilisées
10 fauteuils de soin avec poste de travail, lavabo, appareils techniques de base (épilation, soin du visage, manucurie).  Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs	Fiches techniques. Vidéos. Mise en situation	Démonstration. Interrogation.
Modalités de formation		
Apprentissage Formation continue		
Financement de la formation		
Apprentissage : par l'OPCO de la filière concernée Formation continue : par les organismes sociaux et en autofinancement		
Taux d'obtention session 2022 (tous statuts confondus – nous consulter)	Taux de poursuite d'études 2019 (tous statuts confondus – nous consulter)	Taux de rupture 2021/2022 (tous statuts confondus – nous consulter)
• 100 %	• 78,5 %	• 28,2 %
Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Nous vous informons de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <a href="https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil">https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil</a>		

**MODALITES D'INSCRIPTION**

**Portail d'inscription:** <https://3wcfa.agglo-paysdaix.fr/netypareo/index.php/preinscription>

**Modalités d'inscription (délais d'accès, coût de la formation et financement...):**

[Inscriptions au CFA Métropolitain Campus des Métiers \(ampmetropole.fr\)](https://www.ampmetropole.fr)

**Référent Formation :** Christel EZGULIAN - 04 42 29 61 06 - [christel.ezgulian@ampmetropole.fr](mailto:christel.ezgulian@ampmetropole.fr)

**CONTACT ET ACCESSIBILITE**

**Centre de Formation d'Apprentis Métropolitain Campus des Métiers**

200, rue Maurice Estrangin 13290 Aix-en-Provence

(Zones Les Milles, face au parking Relais du Plan d'Aillane)

**Lignes de bus Aix en Bus et LeCar arrêts Parking Relais ou « CFA / Granon » :** 04, 211 et L040 ([www.lepilote.com](http://www.lepilote.com))

**Accueil :** 04 42 29 61 11

**Site internet :** <https://cfapa.ampmetropole.fr/>

**Pour toute information relative à une situation de handicap, notre référent handicap est à votre écoute :**

Catherine STOCKER - 04 42 29 61 18 - [catherine.stocker@ampmetropole.fr](mailto:catherine.stocker@ampmetropole.fr)